

ASSEMBLEE GENERALE
MSA COTES NORMANDES
18 juin 2026

MOTION GENERALE

Les élus affirment leur attachement à la MSA comme organisme de protection sociale pour le milieu agricole.

SANTE

L'Assemblée générale demande aux Pouvoirs publics :

- que toutes les femmes salariées et non-salariées agricoles, qui pendant leur grossesse exercent certaines activités professionnelles à risque, puissent bénéficier d'un arrêt pathologique spécifique
- que les implants dentaires soient pris en charge dans les conditions de la Classification Commune des Actes Médicaux, sans restriction
- d'améliorer la prise en charge des troubles dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) afin d'apporter un bon accompagnement des enfants concernés

L'Assemblée générale souligne également la nécessité du maintien du dispositif spécifique PRADO (programme d'accompagnement du retour à domicile) auprès des patients et plus particulièrement dans le cadre des hospitalisations ambulatoires compte tenu des bénéfices et intérêts que présente ce dispositif.

FAMILLE

La législation actuelle conduit à refuser tout droit à une aide au logement aux personnes locataires d'un logement appartenant à un membre de leur famille. Compte tenu du fait que ce dispositif est particulièrement inadapté et pénalisant en milieu agricole, dans le cas où la présence du locataire (salarié ou non-salarié) à proximité de l'exploitation est indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise, **l'Assemblée générale demande** que cette condition familiale soit abrogée.

Les délégués de l'Assemblée générale demandent également :

- la révision du mode de calcul de la prime d'activité dans sa globalité et en particulier pour le parent bénéficiant d'une pension alimentaire
- la création d'une allocation familiale dès le premier enfant à charge qui soit versée durant toute la période de scolarisation

RETRAITE

L'Assemblée des délégués demande :

- qu'en ce qui concerne l'amélioration des retraites des femmes, la majoration de pension pour enfant prenne la forme d'un forfait assorti d'un montant plancher (et non d'un pourcentage) quel que soit le revenu
- que les exploitants puissent bénéficier d'un compte pénibilité en fonction des risques liés à leur travail afin de pouvoir partir à la retraite avant l'âge légal
- que tous les enfants inscrits sur le livret de famille soient reconnus pour le calcul du montant de la retraite

COTISATIONS

Les délégués de l'Assemblée générale demandent que les pouvoirs publics ne procèdent pas à un report automatique des cotisations pour tous les exploitants et employeurs de main d'œuvre en cas de crise agricole ou sanitaire.

Les délégués souhaitent que chaque caisse de MSA puisse être à l'initiative de la suspension (ou non) des cotisations.

Les délégués demandent également :

- l'exonération de cotisations sociales sur les indemnités d'assurance à la suite d'un sinistre majeur impactant l'outil de travail (exemple : incendie)
- de ne pas appeler les cotisations de l'année en cours en cas d'un décès d'actif
- qu'une réflexion soit menée afin de proposer, pour les montes occasionnelles effectuées par les jockeys drivers de trot, par ailleurs, salariés agricoles, un statut leur permettant de bénéficier d'une protection sociale minimale (AT/MP) dans le cadre de leur activité secondaire

Pour des moyens à la hauteur des enjeux agricoles et ruraux

Par ailleurs, **les délégués de la MSA Côtes Normandes** alertent les pouvoirs publics sur la nécessité de garantir à la MSA les moyens indispensables à l'exercice de ses missions dans le cadre de la future Convention d'objectifs et de gestion.

Le monde agricole traverse une crise profonde et durable. Crises sanitaires, climatiques, économiques et sociales s'enchaînent et fragilisent les exploitants, les salariés agricoles et leurs familles. Dans ce contexte, la MSA est un acteur de première ligne. Elle agit concrètement, au plus près du terrain, pour accompagner les situations d'urgence, prévenir le mal-être et soutenir les exploitations, comme ce fût le cas lors des difficultés économiques rencontrées par les éleveurs de porcs et les producteurs de légumes en ce début d'année, de la tempête Goretti, de l'abattage total des cheptels à la suite de cas de tuberculose ou de grippe aviaire, etc.

Cette capacité d'action repose sur des équipes présentes dans les territoires. La réduire, c'est affaiblir la réponse publique là où elle est la plus attendue.

Dans le même temps, la MSA est pleinement engagée dans la mise en œuvre des réformes de la protection sociale et dans le déploiement des politiques publiques en milieu rural. Elle contribue déjà aux France Services et sera partie-prenante de dispositifs structurants comme France Santé ou France Services Agriculture. Ces missions exigent des moyens financiers à la hauteur, notamment pour moderniser les systèmes d'information et garantir un service fiable et accessible.

Au-delà, la MSA porte des politiques sociales essentielles pour les territoires ruraux : accompagnement des jeunes, soutien à l'emploi, mobilité, prévention des fragilités etc. Ces actions sont indispensables à la vitalité de nos territoires et bénéficient à l'ensemble des ressortissants agricoles, exploitants comme salariés et à l'ensemble des habitants de ces zones rurales.

La MSA a déjà pris sa part dans l'effort de maîtrise des dépenses publiques en supprimant notamment plus de 20% de ses effectifs depuis 2010. Aller plus loin mettrait en cause sa capacité à agir.

Les délégués de la MSA le rappellent avec force : ne pas donner de moyens suffisants à la MSA, c'est prendre le risque de fragiliser l'agriculture française, les territoires ruraux et tous leurs acteurs. Les délégués appellent les pouvoirs publics à garantir à la MSA les moyens humains et financiers nécessaires pour répondre aux enjeux à venir et assurer pleinement ses missions de service public.